

Le désensablement du lac, tout ça pour ça !



En 2018, après plusieurs années d'études, de contretemps, de discussions, d'oppositions et le transfert des compétences du SIVOM Côte Sud (Syndicat à vocation multiple), en charge de l'entretien du port et du lac, à MACS (communauté de communes Maremne Adour Côte Sud), MACS a confié le chantier de désensablement du lac à CRÉOCÉAN et VINCI.

Depuis la fin de cette campagne de désensablement, en avril dernier, les chiffres semblent, comme le sable à Santocha, avoir quelque peine à se stabiliser...

« environ **85 000 m³** ont été déplacés plage de Santocha » (*Un MACS d'infos n° 31 mai 2019*) - « Plus de **100 000 m³** de sable (...) a été extrait et déposé sur la plage de Santocha » (*Le Magazine Soorts-Hossegor n° 107 printemps 2019*) - « **113 000 m³** de sable ont été évacués » (*id. n° 108 automne 2019*)

Parce que nous avons déjà été confrontés à l'irréalité de certains chiffres - et pour couper court à toute polémique - **nous avons fait appel à un expert compétent, impartial et indépendant** : la Société de Géomètres-Experts Aturins, SGEA, cabinet spécialisé dans les expertises de topographie liées à des travaux lacustres et fluviaux.

EN 2018 DÉJÀ LE SABLE S'ENVOLAIT !

Selon la municipalité de Capbreton, en 2018, 80 000 m³ de sable auraient été transférés par le « by-pass » de la plage Notre-Dame vers les plages du Sud de Capbreton.

Selon les calculs de nos observateurs, le volume n'était que de 14 000 m³.

En août dernier, lors de notre assemblée générale, nous vous avons informés ([imprimé remis aux présents](#) et communication par courriel) de notre désaccord avec le maître d'œuvre CRÉOCÉAN au sujet des volumes de sable extraits du lac. Notre position se fondait sur l'évaluation par SGEA du volume de sable déposé à la plage de Santocha.

Nos conclusions ont interpellé le maître d'ouvrage qui a souhaité nous rencontrer et a organisé, dans le courant de l'automne, deux réunions avec les équipes de MACS, de CRÉOCÉAN et de VINCI.

Pierre FROUSTEY, président de MACS, a joué le jeu de la transparence et nous a donné accès à certaines données techniques fin octobre 2019 :

- les bathymétries du lac (cartographies du relief du fond du lac) et les topographies (relevés altimétriques) de la plage de Santocha établies par CRÉOCÉAN, avant et après travaux,
- des documents techniques : le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), l'étude hydraulique de dragage, ainsi que des tableaux de résultats de volumétrie.

En revanche les fiches journalières précisant, entre autres, les heures de début et de fin de mise en charge, de dragage, la densité et le volume des sédiments extraits n'ont pas été communiquées.

A partir des documents fournis et de ceux collectés par nos soins, **nous avons étudié quatre sujets**, les deux derniers avec l'aide de SGEA :

- I. **le CCTP** (Cahier des Clauses Techniques Particulières),
- II. **le volume maximal susceptible d'avoir pu être transféré** via les canalisations au vu des données hydrauliques,
- III. **le volume de sable extrait du lac**, calculé par différence entre cartes bathymétriques avant et après travaux,
- IV. **le volume de sable déposé à Santocha**, calculé, de la même manière, par différence entre les cartes topographiques.

I . Ce que le CCTP définit sans équivoque

1. **L'objectif** : extraire du lac 150 000 m³ de sable sur les 500 000 entrés depuis le dernier dragage en 1992, déposer 130 000 m³ sur la plage de Santocha à Capbreton et 20 000 m³ sur la rive gauche du lac pour favoriser la recolonisation d'herbiers.
2. **Les moyens** : les caractéristiques du by-pass de Capbreton, utilisé pour le transfert de la rive Nord à la rive Sud de la passe du Boucarot (entrée du port), imposent, pour atteindre l'objectif de 130 000 m³, un temps de pompage de 12h/jour pendant 135 jours.
3. **Le contrôle** :
 - Deux bathymétries du lac - l'une réalisée avant les travaux, l'autre après - pour contrôler le travail effectué sur les cinq zones de dragage définies, chacune étant soumise à une prescription d'épaisseur de sable à ôter.
 - Deux topographies - l'une réalisée avant les travaux, l'autre après - pour contrôler le rechargement en sable de la plage de Santocha sur 300 mètres (Nord de la plage jusqu'aux blockhaus), voire 400 - soit 100 mètres de plus vers le Sud.
 - Nul ne pouvant être juge et partie, le CCTP stipule que les bathymétries et topographies seront réalisées soit par un cabinet extérieur, soit par l'entrepreneur sous le contrôle d'un cabinet extérieur agréé par le maître d'ouvrage (MACS).
4. **Le paiement** : MACS indique que seuls les m³ de sable transférés et présents sur la plage de Santocha au terme des travaux seront payés : 2,6 M€HT pour 130 000 m³ soit 20 €HT/m³.

II. Le volume maximal susceptible d'avoir pu être transféré via la canalisation

La SPSH a étudié les chiffres avancés par CRÉOCÉAN et VINCI. La puissance, la charge en sable, le rendement, le temps de travail, **tous les chiffres produits sont surévalués** :

- **la capacité des pompes.** La puissance n'était pas de 1200 m³ d'eau claire/h, chiffre CRÉOCÉAN, mais de 970 m³ d'eau claire/h, selon les documents du constructeur. **+19 %**
- **la teneur en sable de la mixture** (mélange eau-sédiments extrait par la pompe) est d'environ 12 % (taux validé par les spécialistes et par VINCI dans son étude préalable), VINCI et CRÉOCÉAN retiennent un taux de 20 %. **+ 40 %**
- **la perte de charge.** CRÉOCÉAN établit la perte de charge à 40 %. Selon nos relevés hydrauliques elle est de l'ordre de 68 %. **+ 47 %**
- **le temps de pompage effectif.** CRÉOCÉAN fait état de 150 marées « utiles » quand nous n'en avons compté que 135. **+10 %**. Le temps de pompage étant de 5 heures par marée, nous évaluons à 700 heures le temps total de pompage (environ 140 marées).

Tous les résultats des points étudiés convergent :

environ 40 m³/h¹ de sable ont pu être extraits et transférés du lac à Santocha, soit **30 000 m³** au total, **bien en deçà des volumes annoncés.**

Nos résultats corroborent l'étude topographique de Santocha réalisée par SGEA et la mise en garde formulée dans le CCTP

qui prévenait de la nécessité de pomper 1620 heures « avec les caractéristiques optimales dans les conduites (...) et des rendements optimums » pour extraire 130 000 m³, soit 80 m³/h. Cette évaluation nous avait parue insuffisante.

Les résultats annoncés correspondent à 130 m³/h !

¹. Pour mémoire, 40 m³ de sable sec et compacté correspondent à un cube de 3,42 mètres de côté.

III. et IV. Les bathymétries et topographies

VOLUME DE SABLE	Selon VINCI	Selon CREOCEAN
Extrait du lac	113 450 m³	122 000 m³
Déposé à Santocha	92 245 m³	77 000 m³
Déposé autour du lac	21 205 m³	10 000 m³

Nous remarquons que VINCI extrait et dépose des volumes identiques, CRÉOCÉAN extrait davantage mais perd beaucoup, 35 000 m³ ont disparu...

A l'incompréhensible disparité des chiffres produits par l'entreprise et le maître d'œuvre, **nous ajoutons un élément qui achève de discréditer les données transmises.**

En effet, à notre demande et à nos frais, SGEA a effectué un relevé bathymétrique du lac le 16 mai 2019. Cette bathymétrie, **dont l'exactitude n'est pas contestable**, aurait dû confirmer celle communiquée par CRÉOCÉAN, faite en fin de chantier moins d'un mois auparavant, or il n'en est rien. Les deux cartes diffèrent de 10 à 20 centimètres sur l'ensemble des zones de dragage ce qui représente un volume de sable de **51 500 m³, extrait selon CRÉOCÉAN, toujours présent en fait !**

Ce que nous écrivions en août est confirmé : **la campagne de désensablement 2018-2019 n'a pas permis de retirer du lac la quantité de sable nécessaire à sa survie sur le long terme.**

Cette campagne de désensablement du lac rappelle les pratiques nécessaires au respect de l'intérêt commun :

- **Travailler en concertation** avec les associations et la population ce n'est pas les laisser s'exprimer pour ensuite ignorer leurs propos.
- Les arguments financiers avancés par nos élus sont révélateurs d'une politique budgétaire inconséquente : 80 % du coût de l'opération financés par l'État et l'Europe, donc « nous ne payons que 20 % du coût de l'opération ». Faut-il encourager les communes, les intercommunalités, les départements, les régions, les pays, à dépenser avec désinvolture ? Nous sommes citoyens-contribuables de l'État français et de la Communauté européenne, **nous devons être comptables et responsables** de ce que chacun met et prend au pot commun.
- MACS, maître d'ouvrage, aurait dû exercer son **pouvoir de contrôle** sur le maître d'œuvre : relevés bathymétriques et topographiques contradictoires, consultation des fiches journalières. Tout travail doit être surveillé, a fortiori lorsqu'il est payé au résultat. Il apparaît que VINCI, et CRÉOCÉAN sans doute, ont été rémunérés sans la moindre remise en cause de leur efficacité.

130 000 m³
devaient être transférés
pour 3,43 millions d'euros TTC
30 000 m³ l'ont été...
pour le même prix !

La solution proposée par MACS pour l'entretien du lac à long terme, à savoir prélever mécaniquement 20 000 à 30 000 m³ tous les deux ans, paraît irréalisable si les coûts ne sont pas mieux maîtrisés et si les problèmes liés à la complexité tant technique qu'environnementale, ne sont pas mieux anticipés.

Plus que jamais, la SPSH reste mobilisée. Préoccupée par la survie du lac plus que par les polémiques sur la campagne passée, la SPSH s'investit pour que les travaux à venir - entretien du port, du lac, du canal et du Boucarot - soient étudiés et réalisés dans le respect des objectifs et des budgets et dans la transparence pour la population.



Le lac en décembre 2019 – Photo Marie-Pierre Chochoy